

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 13-362-1927 abrogeant la décision du 9 janvier 1926 nommant un chef du bureau des affaires politiques et indigènes.

n° 13-362-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 décembre 1926

Numéro JO  
n° 362 du 31/01/1927

Date du numéro  
31 janvier 1927

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision du 9 janvier 1926 nommant un chef du bureau des affaires politiques et indigènes

**Vu** les prévisions budgétaires de l'exercice 1927,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La décision n° 6 du 9 Janvier 1926, nommant un chef du bureau des affaires politiques et indigènes est et demeure abrogée.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet du 1 janvier 1927, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**TELLIER.**